



13 mars 2006

Information sur les lentilles intra-oculaire Newlife - société Ioltech

En accord avec l'AFSSAPS, la société Ioltech a informé, le 13 mars 2006 les utilisateurs de lentilles intra-oculaires de chambre antérieure Newlife pour correction de la presbytie, de la suspension de commercialisation de ces lentilles.

Les établissements de santé, en France, ont reçu le courrier [ci-joint](#) à l'attention des Directeurs d'établissement de santé et correspondants locaux de matériovigilance pour diffusion aux services d'ophtalmologie.

Les autorités compétentes européennes sont informées de cette mesure par l'AFSSAPS.

Code nomenclature : 40702

Les données figurant dans HosmaT sont présentées uniquement pour faciliter l'accès des professionnels à l'information essentielle. Aux fins d'interprétation et d'application, seule fait foi la publication de l'AFSSAPS.

site - <http://www.materiovigilance.org>